

Avis aux lecteurs qui déménagent...

Le 1er mai est ordinairement une date où un grand nombre de familles déménagent. Les lecteurs du journal Le Travail qui changeront de domicile à cette date sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse le plus tôt possible s'ils veulent continuer de recevoir régulièrement leur journal.

Si vous déménagez, veuillez donc remplir le coupon ci-dessous et nous le faire parvenir.

Journal Le Travail,
8227, boul. Saint-Laurent,
Montréal, Qué.

Mon ancienne adresse était

Ma nouvelle adresse est

Signé



Vol. XXXII — No. 13

Ottawa, 27 avril 1956

Cartel syndical pour régler à la satisfaction des ouvriers les conflits en cours dans le textile

La messe du 1er mai des employés de la Cité de Montréal

Dans le but de redonner au 1er mai son sens chrétien, les employés municipaux de la Cité de Montréal participeront, mardi, 1er mai prochain, à une messe solennelle en l'église Saint-Jacques de Montréal.

C'est ce qu'a annoncé M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires de la Cité de Montréal, en présence des représentants de tous les groupes syndicaux réunissant des employés civiques.

C'est la troisième année consécutive que "la messe du 1er mai est organisée sous le patronage des différentes organisations syndicales d'employés municipaux, soit la Fraternité des Policiers de Montréal dont le président est M. Jean-Paul Lapointe; le local 985 de l'Association des pompiers de Montréal dont le président est M. André Plante; le Syndicat des contremaitres de la Cité de Montréal dont le président est M. Alexandre Dostie; la Fraternité canadienne des Employés manuels dont le président est M. Gaston Belle-Isle et la Fraternité canadienne des employés de la Commission du Transport de Montréal dont le président est M. Eucher Corbeil.

Cette messe, comme on le sait, sera dite en l'église Saint-Jacques à 9 h. 30 p.m., par le R.P. Dollard Morin, S.J., aumônier des pompiers. Le sermon de circonstance sera donné par le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC.

Les dirigeants de la Cité de Montréal dont le maire Jean Drapeau et les membres du Comité exécutif de la Cité ont aussi promis leur participation à cet événement dont le but est de redonner au 1er mai, fête du travail organisé, son véritable sens chrétien.

Entente à cet effet entre l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique (FAT) et la Fédération Nationale du Textile CTCC —

Les représentants syndicaux de quelque 9,000 travailleurs des filatures de la Dominion Textile de la province de Québec sont tombés d'accord sur la stratégie à suivre pour régler à la satisfaction des travailleurs les conflits actuellement en cours entre cette compagnie d'une part et la Fédération Nationale du textile (CTCC) et l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique (FAT).

L'on sait que les quatre syndicats affiliés à la Fédération Nationale du textile, soit les syndicats de Sherbrooke, de Magog, de Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency, qui groupent plus de 5,000 travailleurs de ces filatures, ont rejeté les recommandations d'un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Pettigrew de Québec et qu'ils peuvent, d'un moment à l'autre, déclarer la grève pour appuyer leurs revendications.

Ces groupes de travailleurs réclamaient une augmentation de salaire de 10 p. 100, des amendements à la clause relative au plan boni ainsi qu'une amélioration de la formule de sécurité syndicale.

Par ailleurs, les travailleurs membres de l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique (FAT) qui ont formulé une demande

d'augmentation de salaire de .10 cents l'heure sont encore au stade de l'arbitrage mais ils se prémunissent contre toute éventualité.

Dans les deux cas, la Dominion Textile préconise des diminutions de salaire, soit 10 cents l'heure.

Les ouvriers du textile qui ont actuellement des salaires de famine comparative-ment à ceux des autres industries et qui sont soumis à des conditions de travail inacceptables par suite de l'introduction du plan boni, sont décidés de tenir leur bout et d'aller jusqu'aux mesures extrêmes pour appuyer leurs revendications.

Prêts à la grève

L'on sait par ailleurs que les tisserands membres de la Fédération Nationale du textile ont déjà pris un vote de grève affirmatif dans les quatre centres concernés et que, d'autre part, la réunion plénière de la CTCC tenue en mars dernier à Québec a décrété un prélèvement spécial dans tous les syndicats affiliés à la CTCC applicable dès la déclaration de la grève et ce, jusqu'au prochain congrès de la CTCC en septembre prochain à Montréal, si le conflit n'est pas encore réglé. A ce moment, le congrès prendra les mesures extraordinaires qui s'imposent.

La coopération

Le communiqué émis par les représentants des deux

centrales qui groupent les employés de la Dominion Textile sont d'accord pour prendre les mesures nécessaires en vue de donner satisfaction aux travailleurs qu'ils représentent.

Dans le cas des conflits actuels, ils vont coopérer en vue du règlement des conflits à la satisfaction des travailleurs concernés; pour le futur, ils sont également d'accord pour établir une stratégie commune dans les négociations des conventions collectives de travail.

Lors de cette rencontre qui réunissait des représentants de tous les centres concernés, soit ceux de Sherbrooke, Magog, Drummondville, Valleyfield, Montréal et St-Grégoire de Montmorency, MM. Roger Provost, directeur de l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique; René Gosselin, président de la Fédération Nationale du textile et Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, ont également pris part aux discussions qui ont entraîné la coopération des deux organismes syndicaux impliqués dans des conflits avec la Dominion Textile.

Voici le texte du communiqué conjoint émis à la suite de la réunion de jeudi dernier entre les représentants

(Suite à la page 6)

La Coopérative d'habitation de Montréal construira 300 maisons d'ici la fin de '57

Bénédiction des terrains dimanche prochain et début des travaux lundi - Une autre réalisation coopérative - Congrès de la Fédération des Coopératives d'habitation en fin de semaine

La Coopérative d'habitation de Montréal compte pouvoir construire 300 maisons familiales d'ici deux ans et loger ainsi le premier groupe de sociétaires de cette coopérative.

C'est ce qui a été annoncé jeudi soir dernier par M. Romer Gauthier, gérant de la coopérative, au cours d'une conférence de presse qui avait pour principaux objets de faire connaître les réalisations coopératives et d'annoncer la tenue d'un congrès de la Fédération des Coopératives d'habitation de la province de Québec.

4,500 maisons construites

M. Albert Côté, aviseur technique de la Fédération des Coopératives d'habitation, a précisé que ces assises auront lieu les 28 et 29 avril dans la Salle des Loisirs de l'Immaculée-Conception à Montréal.

Au cours des délibérations qui débiteront samedi, on traitera de finance, d'administration des coopératives et de technique de la construction.

Ceux qui prendront part à ces assises auront aussi le privilège de voir des maquettes représentant une quarantaine de modèles de maisons construites par les quelque 50 coopératives qui font actuellement partie de la Fédération.

A ce sujet, M. Côté souligne que les coopératives, avec des moyens de fortune, la bonne volonté des membres ont réussi à construire environ 4,500 logements familiaux dans la province.

Le lendemain, il y aura messe par Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, à 10 h., à l'Immaculée-Conception. La messe sera suivie d'un banquet pendant lequel quelques orateurs de marque prendront la parole, dont Son Eminence le cardinal Léger, Me René Paré, président de la Société des Artisans, etc.

Au cours de l'après-midi, il y aura bénédiction des terrains récemment acquis par la Coopérative d'habitation de Montréal dans la ville de Saint-Léonard Port-Maurice.

Le lendemain, la Coopérative se mettra en frais de procéder à la construction du premier groupe de maisons familiales qu'entreprend de construire la coopérative.

Expériences concluantes

L'on sait que la Coopérative d'habitation de Montréal vient d'acquiescer, dans la ville de Saint-

Léonard Port-Maurice, une terre de quelque deux cents arpents sur laquelle elle se propose de construire plus de 800 logements familiaux selon la formule coopérative.

La coopérative fondée l'automne dernier a construit 7 maisons à date, à titre d'expérience, sur la rue Taillon dans l'est de Montréal.

Les premières maisons construites permettent d'espérer que des maisons unifamiliales de 5½ pièces, avec extérieur en brique, pourront être construites pour environ \$7,000.00. D'autres modèles plus dispendieux, seront aussi construits au gré des sociétaires dont le nombre est actuellement limité à 300.

Le financement

Les sociétaires de la Coopérative d'habitation de Montréal avaient souscrit à la fin de février 1956 un montant dépassant \$180,000 en capital social, en épargne et en versement sur l'achat de leur terrain.

L'on sait que chacun doit déboursier \$100.00 en part sociale, verser \$2.10 par semaine jusqu'au jour où il entrera dans sa maison et verser dix dollars par mois pour l'achat de son terrain. Quand son tour est venu de se faire construire, le sociétaire doit compléter sa mise de fonds au montant de quelque \$1,300.00.

S'il est incapable de le faire, la coopérative, à même les versements de \$2.10 par mois, lui four-

nit ce qui lui manque par un prêt en deuxième hypothèque, remboursable en dix ans.

La volonté de s'aider

On a beaucoup insisté au cours de la conférence de presse sur cette détermination des coopérateurs à s'aider les uns les autres. Alors qu'un travailleur isolé devient incapable d'amasser la mise de fonds dont il a besoin, les travailleurs groupés en coopérative trouvent le moyen d'amasser la mise de fonds d'un sociétaire en l'espace de deux semaines. Cet argent ensuite prêté à un sociétaire, lui permet de se construire.

Le point de vue économique

Sans vouloir déprécier la formule de démolition des taudis et celle du réaménagement des quartiers de taudis des villes qui sont des choses nécessaires et bonnes en soi du point de vue social, on a voulu faire remarquer que les gouvernements à tous les échelons, fédéral, provincial et municipal, devraient encourager davantage les efforts des coopératives d'habitation.

Du point de vue économique, la Coopérative d'habitation de Montréal, à titre d'expérience, a réussi à construire pour \$7,500, des maisons évaluées à plus de \$10,000 par les Caisses populaires.

D'autre part, une étude faite démontre que le coût de démolition

(Suite à la page 6)

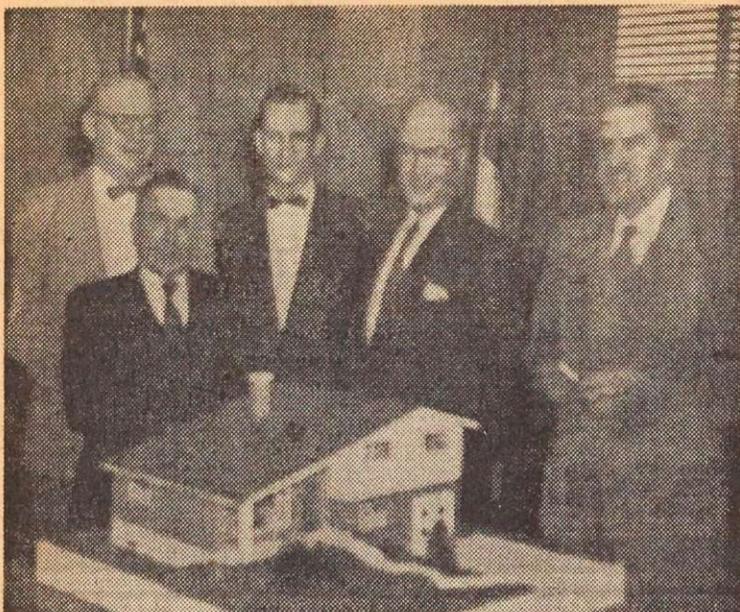


Photo prise lors de la conférence de presse donnée sous les auspices de la Fédération des Coopératives d'habitation de la province de Québec. On remarque, de gauche à droite, M. Romer Gauthier, président de la Fédération et gérant de la Coopérative de Montréal; M. C.-E. Plouffe, des Trois-Rivières; M. Albert Wright; Me René Paré, président de la Société des Artisans, et M. Albert Côté, aviseur technique de la Fédération.

Les évêques d'Allemagne, la semaine de 40 heures et le travail du dimanche

La semaine de 40 heures se généralise de plus en plus dans notre province, non seulement dans la grande industrie où elle est devenue de règle, mais aussi dans les entreprises moyennes où la réduction des heures est un fait indéniable. Les travailleurs sont heureux d'obtenir ces réductions d'heures qui améliorent leurs conditions de travail, mais il y a encore beaucoup trop de personnes qui sont scandalisées de voir les travailleurs manuels faire seulement 40 heures par semaine.

Il y a quelques mois, les évêques allemands ont étudié la semaine de 40 heures et ils ont donné bien franchement leur opinion sur cette question. Nous vous citons ci-dessous quelques lignes extraites de la lettre qu'ils ont publiée sur ce point.

"Il n'est pas douteux, disent les évêques allemands, que dans certaines conditions la semaine de quarante heures peut présenter un véritable progrès. Elle pourrait faciliter à l'homme le détachement intérieur de la technique qui lui est nécessaire. Elle lui donne la possibilité de faire du dimanche le jour du Seigneur et un jour de repos, car, plus qu'auparavant, il se trouvera libéré des organisations et des réunions publiques. Elle peut l'aider à redonner une plus grande place à la vie de famille qui se heurte aujourd'hui à de nombreux obstacles. Ce ne serait pas, enfin, son moindre avantage que de donner aux ouvriers et aux employés aussi bien qu'aux dirigeants des entreprises et des administrations toute la détente et le repos nécessités par les exigences accrues de la vie économique actuelle. Une fin de semaine libre avec un jour libre avant le dimanche libre serait pour ces raisons souhaitable, partout où elle pourrait exister.

"Il n'en reste pas moins que la diminution du temps de travail n'est pas un véritable gain. Cette diminution rendra, la plupart du temps, nécessaire une réorganisation des heures de travail. Il faudra alors prendre en considération les caractéristiques particulières de chaque genre d'entreprise. Il doit cependant en résulter non une augmentation, mais une diminution du travail du dimanche. On doit prendre comme principe que, parmi les nombreux systèmes possibles d'organisation du temps de travail, on doit choisir celui qui permet au travailleur de jouir le plus possible de son temps libre du dimanche avec sa famille.

"On a proposé, continuent les évêques allemands, au moyen du "décalement de la semaine de travail", de faire travailler les entreprises sans arrêt, davantage qu'auparavant, même le dimanche. De cette façon, les différentes équipes de travailleurs, tout en fournissant une production restant égale, auront dans la semaine moins d'heures de travail. Les travailleurs ont ainsi davantage de jours libres; cependant, ce n'est que toutes les trois, quatre ou cinq semaines qu'ils auront un dimanche entièrement libre. Le rythme du travail et du repos deviendrait indépendant du cadre de la semaine, et le dimanche perdrait sa place dominante.

"Nous, les évêques, nous ne pouvons que mettre énergiquement en garde contre un tel système. Si on aboutit ainsi à une diminution du temps de travail, le fait d'enlever au dimanche sa signification religieuse et humaine entraîne le danger immédiat que l'homme s'éloigne encore davantage de Dieu. Le travail pour gagner sa vie devient pour tous une idole dominante. Il

(Suite à la page 7)

Mise au point Re: Tétrault Shoe Ltée.

La semaine dernière, nous avons souligné que l'arbitre syndical dans ce différend, M. Michel Chartrand, avait enregistré sa dissidence dans la sentence arbitrale concernant le litige entre Tétrault Shoe et le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, au sujet des salaires, de la rétroactivité, de la sécurité syndicale et les assurances sociales.

Nous voulons bien faire remarquer que si M. Chartrand a enregistré sa dissidence c'est bien parce qu'il

désirait une augmentation de salaire plus élevée, une pleine et complète rétroactivité, une formule de sécurité syndicale plus étendue, et la formule Rand.

Nous nous excusons auprès de M. Chartrand si notre compte rendu a pu laisser l'impression qu'il était devenu le représentant patronal pour faire échec à toutes les demandes syndicales.

Nos lecteurs qui connaissent M. Chartrand, eux, auront compris.

LA REDACTION

Attention! Attention!

Tous les membres de l'Union Nationale des Charpentiers-Menusiers de Québec Inc. sont convoqués à une grande assemblée spéciale.

LA DATE: Le 3 mai 1956.

L'ENDROIT: Salle des Syndicats, 155, boulevard Charest.

SUJETS: Les contributions syndicales et les mois de chômage.

Le travail organisé unanime à répudier le rapport Tremblay

Les dirigeants des trois grandes centrales syndicales du Canada ont été unanimes à réprouver les conclusions du rapport de la Commission royale d'enquêtes sur les problèmes constitutionnels connus sous le nom de la Commission Tremblay.

L'on se souvient qu'il y a deux semaines, M. Gérard Picard, président général de la CTCC avait qualifié le rapport Tremblay de rétrograde et décevant pour le monde du travail.

A cette occasion, M. Picard avait été l'objet de critiques de la part de certains journaux, dont le Montréal-Matin, organe de l'Union Nationale.

Ce dernier journal avait ni plus ni moins déclaré que M. Picard avait un parti pris contre toute la politique du gouvernement provincial actuel et que pour cette raison, le rapport Tremblay ne pouvait trouver grâce devant les idées préconçues de M. Picard.

Malheureusement, MM. Claude Jodoin et Donald Macdonald, respectivement président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et secrétaire-trésorier du Congrès Canadien du Travail, viennent eux aussi de lancer une autre pierre dans le jardin de l'Union Nationale en condamnant en termes énergiques les conclusions de la Commission Tremblay.

Dans un communiqué émis cette semaine, MM. Jodoin et Macdonald, après avoir analysé les principales propositions de la Commission Tremblay, concluent comme suit:

"L'effet de ces propositions sur le peuple canadien et tout spécialement sur la population du Québec serait désastreux et ce seraient les ouvriers du Canada et plus encore, ceux du Québec, qui souffriraient le plus de cet état de choses. Le rapport dans son entier est absolument inacceptable. Il pourrait placer le Québec au beau milieu d'un conflit d'opinions avec le pays et les autres provinces et provoquer dans les autres provinces, une méconnaissance manifeste du Québec, de sa population, de ses problèmes et de ses besoins. Notre unité nationale acquise au prix de maints sacrifices pourrait s'écrouler comme un château de cartes et le progrès du pays sur le plan social pourrait en être retardé de 50 ans. Les congrès se voient dans l'obligation de déclarer sans restriction aucune que ce rapport ne représente pas l'opinion du peuple du Québec mais uniquement d'une poignée de théoriciens qui ignorent tout des besoins du peuple et qui apparemment s'en moquent. La population du Québec ne vendra pas son droit à la citoyenneté canadienne, à l'emploi continu et à la sécurité sociale pour un plat très embrouillé de lentilles provinciales."

Roberval

Conciliation chez Gagnon & Frères

Le Syndicat des Employés de Gagnon & Frère de Roberval Limitée vient d'entrer en conciliation avec la compagnie de Gagnon & Frère de Roberval Ltée, dans l'industrie du bois ouvré.

Les négociations directes se sont résumées à peu de choses puisque l'employeur et le syndicat ne se sont pas rencontrés face à face, mais ont échangé tout simplement une correspondance courte et sans résultat.

Le syndicat a envoyé à l'employeur les amendements qu'il désirait apporter à la convention collective et a demandé une rencontre. Il n'a pas eu de réponse. Plus tard, il a écrit de nouveau et a reçu finalement une réponse de l'avocat de la compagnie qui se résumait à ceci: nous sommes prêts à renouveler la convention collective sans changement. Ce qui voulait dire que la compagnie refusait toutes les demandes du syndicat et ce, sans discussion préalable entre les parties.

Voici quelles sont les principales demandes du syndicat. Il désire une augmentation générale des salaires de \$0.13 cents l'heure sur les salaires actuels. Le salaire du journalier est seulement de \$0.77 l'heure et les travailleurs désirent le porter à \$0.90 l'heure. Est-ce trop? Non pas, surtout si l'on tient compte que d'autres entreprises dans la

même industrie et dans notre région paient déjà \$0.85 l'heure et que des négociations sont en cours pour une hausse de ce salaire de base.

Le syndicat demande de plus deux semaines de vacances payées après 5 ans de service au lieu de 2 semaines après 7 ans, comme c'est le cas actuellement. Les statistiques fédérales nous indiquent clairement que la très grande majorité des travailleurs canadiens soumis à des conventions collectives ont déjà 2 semaines de vacances payées après 5 ans de service.

Le syndicat suggère d'apporter des changements à la clause qui concerne l'ancienneté des employés parce que la clause actuelle ne fait tout simplement que mentionner l'ancienneté, sans y attacher des droits bien précis. Enfin, le syndicat demande deux congés payés supplémentaires.

Chibougamau

Arbitrage en cours avec Opemiska Copper Mines Ltd

L'an dernier, les employés de la compagnie Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited, se sont groupés en syndicat. Après une longue période d'organisation et de négociations, ce syndicat a réussi à négocier une première convention collective avec cette compagnie.

Cette première convention était loin d'être parfaite, toutefois elle apportait des avantages économiques et autres aux mineurs de Chibougamau. En décembre dernier, le président de ce syn-

dicat fut congédié par le gérant de la mine Opemiska de cette compagnie. Ce dernier fit un grief, mais les parties ne réussirent pas à s'entendre, même si en conciliation la compagnie fit des concessions.

Alors, le syndicat porta ce grief à l'arbitrage et le tribunal, chargé d'entendre ce différend, siégea la semaine dernière, soit mardi et mercredi derniers, à Chicoutimi. M. le juge Achille Pettigrew présidait le tribunal, Me Jules Landry agissait comme arbitre patronal et Me Ro-

bert Auclair comme arbitre syndical. Le syndicat était représenté par Me Paul-Etienne Bernier de Québec et M. Daniel Lessard de Thetford-Mines. Me Gustave Monette, fils, de Montréal représentait la compagnie.

Au cours des dernières séances d'arbitrage, le syndicat et la compagnie firent chacun leur preuve, mais le tribunal siégera de nouveau au Palais de Justice de Chicoutimi le 2 mai prochain pour entendre la contre-preuve.

Ecole d'Action Ouvrière conjointe pour les centres de l'est du Québec

Le Service d'Education de la CTCC tente cette année une expérience dans le domaine des Ecoles d'Action ouvrière. Tous les syndicats des régions de Drummondville, de Granby, de Hull, de Joliette, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean et de Sorel participeront aux mêmes sessions qui auront lieu au même endroit.

Afin d'accommoder le plus de dirigeants syndicaux possible, l'Ecole d'Action ouvrière aura lieu à deux dates différentes. La première Ecole aura lieu les 8,

9 et 10 juin tandis que la deuxième aura lieu la semaine suivante, soit les 15, 16 et 17 juin prochains.

Cette Ecole d'Action Ouvrière

aura lieu au camp St-Paul à quelques milles de St-Jean, sur la route No 9 B à 4 milles du village de St-Paul et à ¼ de mille avant le village de Cantic, soit à quelque 45 milles de Montréal. Les autobus de Montréal ou de Lacolle amènent les voyageurs à 2 milles du camp tandis que celui de Clarenceville conduit à Cantic, soit à ¼ de mille du camp.

Deux sections

Chacune des Ecoles comprendra deux sections différentes selon qu'il s'agira de nouveaux membres ou de nouveaux officiers de syndicats ou d'officiers ou de militants syndicaux qui désirent poursuivre leur perfectionnement syndical.

La première section sera sous la rubrique: initiation syndicale et s'adressera surtout à ceux qui n'ont jamais participé à de telles Ecoles d'Action Ouvrière.

La deuxième section traitera du perfectionnement syndical et s'adressera aux officiers et militants qui veulent parfaire leur formation.

Dans les deux l'enregistrement des élèves se fera le vendredi soir et les cours se termineront dans l'après-midi du dimanche.

M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education nous dit que cette formule permettra aux militants et officiers de syndicats de huit régions différentes de se rencontrer, de discuter leurs problèmes et d'échanger leurs vues et expériences avec les représentants des autres centres.

Le camp St-Paul comprend plusieurs chalets confortables, de très bonnes salles pour les réunions, un magnifique terrain de jeux ainsi qu'une plage sur le Richelieu.

Saguenay - Lac-Saint-Jean

Les travailleurs opposés au renouvellement du décret des métiers de la construction

(DNC) — Des représentants du Conseil régional Saguenay-Lac Saint-Jean des Syndicats nationaux des Métiers de la Construction et de l'Association des Constructeurs Lac Saint-Jean-Roberval ont rencontré à Chicoutimi au cours de la semaine dernière l'honorable Antonio Talbot pour s'opposer au renouvellement du décret no 1743 en vigueur dans les métiers de la construction de notre région.

MM. Pierre-Julien Martel et Gérard Larouche représentaient les travailleurs syndiqués et MM. J.-O. Barrette et Roméo Fortin représentaient les constructeurs Lac Saint-Jean-Roberval.

Au cours de cette entrevue, les représentants ci-dessus ont informé le ministre du Travail qu'ils ne désiraient pas voir renouveler le décret 1743 dans les métiers de la construction, même avec des amendements, parce qu'ils considéraient que les améliorations apportées au décret étaient insuffisantes. Ils ont également informé le ministre qu'ils croyaient juste que l'Association des Constructeurs Lac Saint-Jean-Roberval fut représentée au comité paritaire tout comme les constructeurs du Saguenay le sont puisqu'elle est déjà partie cocontractante à la convention.

Les constructeurs ne se sont pas entendus sur la signature d'une convention collective avec les syndicats nationaux sur plusieurs points dont les salaires. De plus, les constructeurs du Saguenay ont refusé d'accorder toute forme de sécurité syndicale aux syndicats qui représentent leurs employés alors que les constructeurs du Lac Saint-Jean et de Roberval l'ont fait sans hésitation.

Certes, la sécurité syndicale ne peut entrer dans le décret des métiers de la construction, mais rien n'empêche les parties de s'entendre sur une forme de sécurité syndicale inscrite dans une convention collective particulière. La chose s'est faite avec l'Association des Constructeurs Lac Saint-Jean-Roberval, elle s'est faite entre l'Association patronale des Barbiers-Coiffeurs et le Syndicat des Employés barbiers-coiffeurs. Pourquoi ne se ferait-elle pas avec les constructeurs du Saguenay

Trois corporations américaines contrôlent les obligations de la Trans-Canada Pipe Lines Ltd.

(suite par C. A. Scotton)

Depuis l'incorporation de la compagnie, il s'est produit une fluctuation considérable chez les détenteurs d'obligations de la compagnie. Un facteur a toujours persisté cependant. La Trans-Canada Pipeline est demeurée sous le contrôle constant d'intérêts américains.

A l'heure actuelle, la Tennessee Gas Transmission Company; la Gulf Oil Co. (par le truchement de sa filiale canadienne Canadian Gulf); et la Hudson Bay Oil and Gas Company (dont 75% des obligations sont détenues par Continental Oil Co. aux Etats-Unis) détiennent dans chacun des cas 17% des obligations émises par la Trans-Canada Pipeline. Delhi Oil Corporation du Texas (par le truchement de Canadian Delhi) et l'ancien groupe de la Western Pipelines Ltd qui comprend la US International Utilities Corp. seraient propriétaires du reliquat des actions émises par la Trans-Canada.

Un mythe pour tromper le public

Trans-Canada a laissé entendre que lorsque le moment sera venu d'entreprendre le projet, "pas moins de 51% du nombre total des actions ordinaires seront vendues afin d'effectuer une large répartition de ces obligations à travers tout le Canada."

De prime abord, cette décision semble dénoter chez cette entreprise un vif désir de donner au public canadien l'occasion de régir les destinées futures de la compagnie.

Voici où est la formidable mystification. Si ce geste semble en apparence tendre à minimiser dans l'esprit du public les critiques à l'effet que des intérêts

américains détiennent une mainmise sur une importante ressource naturelle canadienne, il ne fournit aucune garantie (a) que des détenteurs actuels d'obligations de la Trans-Canada n'achèteront pas d'autres actions par le truchement de leurs filiales canadiennes; (b) que d'autres intérêts américains ne se porteront pas acquéreurs d'une proportion importante des obligations mises en vente dans le public; et que (c) dans le cas où ces obligations mises en vente dans le public seraient réparties à travers tout le Canada, que les détenteurs d'obligations qui constitueraient une minorité par rapport à la masse (comme les intérêts américains qui ne sont pas propriétaires de la Trans-Canada Pipelines) ne réussiraient quand même pas à exercer une influence prépondérante dans la gestion de l'entreprise.

Véritable bataille aux Etats-Unis

Alors que les problèmes soulevés ici relèvent de l'aspect canadien de l'entreprise, la véritable bataille concernant l'aménagement du pipeline se déroule à Washington. Au cours des audiences données par la Commission américaine des services publics en marge de la demande soumise par la Midwestern Gas Transmission (qui appartient à la Tennessee Gas Company), en vue d'obtenir la permission d'importer du gaz de la Trans-Canada Pipeline (qui appartient en partie à la Tennessee Gas Company) aux Etats-Unis, des centaines d'objections ont été formulées de la part d'entreprises distributrices de gaz, des chemins de fer, des utilités publiques, des propriétaires de mines de charbon et autres.

A quand l'approbation?

Depuis que cette demande a été soumise, les projets de construction de la Trans-Canada Pipeline semblent en être rendus à un point mort. Avec de telles perspectives, quelles sont les

chances de succès? Le Financial Post notait récemment (dans son numéro du 14 janvier 1956) "Il semble maintenant clair que tout espoir d'intervention rapide, de la part de la Commission américaine des services publics serait utopique. Les avocats spécialisés dans la question du pipeline même s'ils se disputent sur à peu près tous les points en litige sur le cas soumis à leur attention, sont cependant unanimes à déclarer que les séances vont se poursuivre pendant un an ou deux. Quelques-uns vont même jusqu'à dire qu'elles se prolongeront pendant trois ans."

Saint-Bruno

Négociations à la Chaîne coopérative

Le Syndicat des Employés de la Chaîne coopérative du Saguenay entreprendra très bientôt des négociations avec la Chaîne coopérative du Saguenay pour la signature d'une nouvelle convention collective en remplacement de celle qui expire le 1er mai de cette année. Aucune rencontre n'a encore eu lieu, mais l'employeur a maintenant en mains les amendements que le syndicat veut apporter à la convention actuelle.

D'abord, les travailleurs veulent avoir la semaine de 48 heures pendant toute l'année alors qu'ils ont actuellement une semaine de 47 heures pendant 4 mois et de 50 heures pendant huit autres mois de l'année. En même temps, ils demandent la compensation pour cette petite réduction d'heures.

Ils veulent aussi deux semaines de vacances payées après 5 ans de service au lieu de deux semaines après 10 ans comme c'est le cas aujourd'hui.

Le syndicat demande une augmentation des taux de salaires de 10 cents l'heure pour les employés de l'abattoir, de \$2.00 par

Sherbrooke

Congrès provincial des Caisses Populaires les 7, 8, et 9 mai

Plus de 300 délégués de toutes les parties de la province sont attendus à Sherbrooke, les 7, 8 et 9 mai prochains alors qu'aura lieu le congrès provincial annuel des Caisses Populaires Desjardins.

Le thème de ce congrès portera sur l'épargne et l'éducation populaire et l'on cherchera les moyens de promouvoir l'épargne chez les nôtres tout en se demandant de quelle façon les Caisses Populaires peuvent aider au relèvement des nôtres.

L'ouverture officielle du congrès sera faite par M. Abel Marion, président de la Fédération des Caisses Populaires de Québec, lundi, le 7 mai à 10 h., immédiatement après une messe en la cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke. Son Excellence Mgr Cabana prononcera le sermon.

Les séances d'études seront précédées d'un exposé du sujet et comprendront ensuite un forum.

Lundi, à 10 h. a.m.: l'hon. sénateur Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération des Caisses Populaires de Québec, demandera quels seront les moyens efficaces d'éducation populaire qui conserveront aux caisses l'esprit du fondateur Desjardins.

Mardi, le 8, les sujets d'étude seront les suivants: Quels seraient les moyens efficaces qui aideraient au relèvement social du cultivateur et des siens et quel rôle attendent les cultivateurs de la part des Caisses Populaires. Le conférencier sera M. Jean-Baptiste Lemoyne, président de l'Union Catholique des Cultivateurs.

Le même jour, M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., fera connaître les moyens efficaces d'épargne qui aideraient au relèvement social du salarié et des siens et il exposera ce que les travailleurs attendent des Caisses Populaires.

D'autres sujets seront aussi à l'étude: l'uniformisation des caisses d'épargne ainsi que le rôle des Caisses Populaires dans l'économie canadienne-française.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Conventions dénoncées avec Saguenay Terminals

Le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! et le Syndicat national des Employés salariés de Saguenay Terminals Limited sont en négociations depuis plusieurs semaines déjà avec cette compagnie pour la conclusion de prochaines conventions collectives de travail.

Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises et ont discuté longuement des nombreux amendements que ces syndicats désirent apporter aux conventions actuelles. Toutefois, d'autres rencontres seront nécessaires parce que les parties n'ont pas eu le temps d'étudier ensemble tous les amendements suggé-

rés par les travailleurs. Jusqu'ici, les discussions ont été cordiales et il y a lieu de croire que la compagnie réussira à s'entendre avec les deux syndicats qui groupent ses employés.

Cependant, la semaine dernière, ces deux syndicats ont dénoncé les conventions en vigueur et ce, conformément à une disposition que l'on trouve dans les conventions actuelles, afin d'éviter qu'elles ne se renouvellent automatiquement. Les conventions actuelles expireront donc le 15 mai prochain à moins que les parties ne s'entendent d'ici cette date sur les termes des prochains contrats de travail.

POUR VOS FILS de 16 ans *Une formation de choix*

L'Armée canadienne, par ses cours d'apprentissage, offre aux jeunes gens de seize ans l'occasion de poursuivre leurs études, d'apprendre une spécialité technique, de bien gagner leur vie au service du pays — et enfin de se faire une belle carrière.

Les candidats qui ne parlent que le français sont enrôlés dans l'Intendance militaire (RCASC), pour y devenir commis d'administration ou chauffeurs de véhicule automobile. Ceux qui sont bilingues peuvent s'enrôler dans un autre corps, en vue d'y apprendre une des dix-neuf spécialités que l'Armée offre aux apprentis-soldats.



Entraînement militaire.

L'entraînement donne une connaissance solide des sujets militaires élémentaires.



Un expert à l'oeuvre.

Un instructeur civil dirige les étudiants dans une expérience en mécanique.

L'apprenti-soldat reçoit:

- une solide formation technique dans l'une des nombreuses spécialités de l'Armée
- un cours d'études qui l'aide dans sa spécialité et le rend apte à monter en grade
- l'instruction militaire générale du soldat canadien.

L'apprenti-soldat jouit de tous les privilèges de l'Armée: il a notamment 30 jours de vacances payées par année. Il touche la demi-solde jusqu'à son 17e anniversaire de naissance, alors qu'il reçoit la paye entière du soldat. Pour être admis, il faut avoir au moins 16 ans, mais n'avoir pas encore 17, et avoir terminé sa 8e année d'études (7e dans le Québec).

Après l'entrevue, ceux qui sont acceptés sont priés de se présenter pour l'entraînement le 11 juillet ou le 14 septembre, selon qu'ils doivent suivre le cours en français ou en anglais. Il faut donc faire sa demande dès maintenant. Demandez la brochette sur le Programme d'instruction à l'intention des apprentis-soldats, au centre de recrutement le plus proche. Ecrivez, téléphonez ou présentez-vous en personne.

VOTRE ARMÉE

Centres de recrutement
772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
Dépôt des effectifs No 3, 3 Côte de la Citadelle, Québec
59, rue Albert, Ottawa

TRAVAIL ET FOYER

Une opinion !

Les femmes voteront-elles ?

Cette semaine j'ai reçu un appel téléphonique d'une maman qui voulait me donner son opinion sur le problème que nous avons soulevé la semaine dernière.

"Non madame je ne voterai pas cette année. Pourquoi? . . . Madame, je ne suis plus très jeune. Mais, depuis que les femmes peuvent voter toujours je me suis fait un point d'honneur de le faire à chaque élection. Je ne suis pas de celles qui sont d'un seul parti; rouge ou bleu de père en fils, comme cela se rencontre encore. A chaque élection je votais pour le candidat qui présentait à mon sens le programme le plus intelligent, qui promettait des choses réalisables et répondant à nos besoins. A tout coup j'ai été déçue. Le can-

didat en qui je mettais ma confiance, une fois élu simplifiait son programme à sa plus simple expression et ses belles promesses étaient oubliées. Et, cela chez les deux partis.

Maintenant je n'ai plus d'illusion. La politique de nos jours, ce n'est pas de la véritable politique c'est de la petite politique pour ne pas dire plus: La preuve? Pourquoi tant d'hommes qui auraient toutes les qualités de droiture de franchise pour s'en occuper ne veulent-ils pas s'en mêler et fuient ce milieu, si ce n'est parce qu'ils craignent la contagion du milieu . . .

C'est pourquoi je ne voterai pas cette année. Je suis fatiguée de me battre avec tout le monde pour obtenir des belles promesses qui ne

sont pas tenues. Je ne connais que les partis traditionnels. Les autres, j'imagine qu'ils ne doivent pas être si différents.

Vous voulez une opinion, voilà la mienne. Je ne suis pas têtue au point de ne pas changer d'opinion si on m'apporte des arguments convaincants. Si vous voulez en discuter avec moi ou si je puis le faire avec d'autres personnes je serai toujours prête."

Et, voilà l'essentiel d'une conversation que j'ai eue avec une lectrice du "Travail", mère de famille et intéressée à tout ce qui touche la femme et ses problèmes. Etes-vous de son avis?

Envoyez vos réponses: a/s de R. Geoffroy, OR. 4-7173 ou 8227, boul. Saint-Laurent, Montréal.

Renée GEOFFROY

CARTEL SYNDICAL . . .

(Suite de la page 1)

des organismes syndicaux intéressés dans ce conflit:

"Les représentants de l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique (FAT) et de la Fédération Nationale catholique du textile (CTCC) se sont rencontrés pour jeter les bases d'une coopération plus étroite dans les négociations avec la Dominion Textile Co. Ltd.

La coopération s'est établie sur deux plans:

a) Coordination des efforts en vue de régler, à la satisfaction des travailleurs les conflits en cours à Magog, Sherbrooke, Valleyfield, Montréal, Drummondville et St-Grégoire de Montmorency;

b) Etablissement d'une stratégie commune qui conduira à une plus grande unité dans l'avenir concernant la négociation des conventions collectives.

La réunion groupait des représentants de tous les centres où la Dominion Textile possède des filatures de même que des représentants de l'Union des Ouvriers Unis des textiles d'Amérique (FAT) et de la Fédération Nationale catholique du textile (CTCC).

Les représentants des deux groupes sont tombés d'accord pour répéter ces réunions aussi souvent que les circonstances l'exigeront."

La Coopérative...

(Suite de la page 2)

tion, d'acquisition de terrain et de reconstruction du plan Dozois, par exemple, s'élèvera à \$10,000 par logement de 3.9 pièces tandis que le coût moyen du loyer sera de \$70.00 par mois.

Or celui des maisons unifamiliales construites par la coopérative ne sera que d'environ \$7,500 pour des maisons de 5½ pièces et le remboursement mensuel sera inférieur à \$60.00 par mois.

Le problème des terrains

A ce sujet, la Coopérative sait que la capacité financière de la ville de Montréal est limitée mais elle pourrait, par exemple, sans qu'il en coûte, empêcher la spéculation sur les terrains ou encore céder aux organismes coopératifs des espaces de terrain dont elle dispose actuellement.

Les coopérateurs ajoutent que si la ville de Montréal avait voulu céder à la coopérative une partie du domaine Saint-Sulpice, au prix coûtant, ils n'auraient pas été obligés de s'exiler à Saint-Léonard de Port-Maurice et de payer un bénéfice de \$63,000.00 à des spéculateurs qui possédaient ces terrains.

La Coopérative souligne de plus que son travail est une source d'enrichissement pour toute la société. Les propriétaires deviennent des citoyens plus conscients, plus avertis, la coopération leur enseigne à reconnaître plus facilement le bien commun et du point de vue économique, il enrichit encore la société en participant à son développement, en donnant du travail et finalement ce travail enrichit la ville elle-même car ces nouvelles constructions deviennent une source de revenu pour la ville.

La semaine à la télévision

Quinze nouveaux programmes pour les enfants et les adolescents

Déjà, pour les enfants impatients, les grandes vacances approchent et ils sont nombreux ceux qui comptent déjà les jours qui les en séparent. Du côté des adultes on y pense aussi sérieusement et toute l'équipe que dirige Fernand Doré s'occupe dès maintenant de mettre sur pied les nouvelles émissions de télévision pour l'été, à l'intention des enfants et des adolescents.

En tout, il y aura 15 nouveaux programmes qui dureront chacun 13 semaines consécutives. Toutes ces émissions, sauf une, seront des créations.

Il y aura des histoires extraordinaires, des jeux, des sports, des chansons, des légendes, du cirque, de la musique. Il y aura des héros de 10 ans, des as de l'aviation, des animaux apprivoisés et surtout, et encore et partout de l'aventure; de cette sorte d'aventures dont rêvent tous les Robinson en herbe, tous les futurs Jules Verne ou Charcot, ou Lindbergh.

Tous ces programmes commenceront à partir du dimanche 24 juin.

Le dimanche

C'est ce jour là, de 5 heures à 5 h. 30, que tous les anciens abonnés et fervents de Kim pourront retrouver ce journal de vacances, rédigé par Bernard Letremble, avec ses reportages, ses interviews et ses vues toujours originales et neuves sur l'actualité dans le monde des jeunes. L'animateur ou le reporter de ce magazine sera Guy Mauffette, l'irremplaçable Ami des Jeunes.

De 5 h. 30 à 6 heures, il y aura une nouvelle émission de marionnettes: les Mille et une nuits, dont l'adaptation et les dialogues seront de Réginald Boisvert, le créateur de Pépinot. Ainsi revivront dans une forme qui surprendra sans doute même la belle et ingénieuse Sheherazade les belles histoires que celle-ci contait au Sultan, avec l'équipe de castellers de Pépinot.

Toujours le dimanche, mais de 7 heures à 7 h. 30, on pourra Voir et entendre, grâce à Paul Alain. Voir et entendre sera un programme qui permettra aux jeunes téléspectateurs de mettre à l'épreuve leur sens de l'observation. C'est ainsi que les amateurs de romans policiers défendent leur littérature favorite . . . Là, on présentera des sketches où le drame côtoiera la blague et où Paul Alain aura volontairement glissé trois erreurs, soit dans le décor, soit dans la trame sonore, soit dans le texte. Il faudra déceler ces erreurs et un concours doté de nombreux prix récompensera les nouveaux Sherlock Holmes.

Le lundi

Du lundi au samedi, les enfants pourront trouver leur pâture quotidienne de 5 h. 15 à 6 heures du soir.

Lundi 25 juin, de 5 h. 15 à 5 h. 30, dans Piccolo, Paul Buissonneau, directeur de la Roulotte, qui fut l'animateur l'été dernier de l'excellente série d'Ombres et Lumières chantera et illustrera des chansons de folklore et s'efforcera de familiariser les enfants avec les personnages des contes célèbres, des poètes modernes ou tout autre sujet, à sa guise et selon la fantaisie qui fait son succès auprès de tous les jeunes publics.

A 5 h. 30 débutera un nouveau roman d'aventures, écrit par Mme Thomas Bertrand: Gabriel le berger, l'histoire d'un jeune citadin qui va rendre visite à des parents qui habitent l'Ouest canadien.

Le mardi

Le mardi à 5 h. 15 ce sont les aventures de Rou-dou-dou, avec les marionnettes de Micheline Legendre, texte de Marcelle Racine.

A 5 h. 30, Rendez-vous au Cirque, texte de Luan Asllani. En plus d'assister à d'excellents et authentiques numéros de cirque

et aux tours les plus endiablés des clowns, ce programme dramatique permettra aux jeunes d'assister, du côté des coulisses, à la vie des "gens du voyage".

Le mercredi

A 5 h. 15, le mercredi, Musique en conte; un quart d'heure de musique classique se propose d'aider les enfants à se former l'oreille.

A 5 h. 30, débutera un autre roman d'aventures: Kimo. Roger Garand décrira la vie de ce petit Esquimau qui a pour amis un ours et un pingouin.

Le jeudi

Le jeudi à 5 h. 15, ce sera Sécurité, où l'on dispensera toutes sortes de conseils pratiques sur la sécurité chez soi, dans la rue, dans la pratique des sports. Ce programme sera suivi d'un authentique programme sportif: Olympiades 56 pour lequel on organisera des manifestations sportives dans le cadre de l'île Sainte-Hélène ou d'un des parcs de Montréal. Ces concours de courses, de sauts, de lancer, de natation et des plongeurs mettront aux prises des équipes de jeunes gens et de jeunes filles dont l'âge ne dépassera pas dix-huit ans.

Un trophée sera décerné à la fin de la saison à l'association qui aura présenté les candidats les plus brillants et des trophées individuels récompenseront les champions.

Le vendredi

Le vendredi à 5 h. 15, dans Lili, Lise Roy montrera un autre aspect de son exceptionnel talent de diseuse et présentera un répertoire nouveau en interprétant pour les enfants des contes, des berceuses et des chansons de folklore.

A 5 h. 30, les Ailes de l'aventure permettront un survol rapide de la vie de quelques modernes héros canadiens, as de l'aviation, explorateurs ou navigateurs. Ils seront présentés à leurs jeunes admirateurs par un animateur et un épisode de leur vie ou de leurs aventures sera illustré par un sketch.

Le samedi

Enfin, pour terminer la semaine en beauté, l'horaire du samedi est consacré à 5 h. 15 aux Légendes indiennes alors que la chanteuse Florence Brown fera connaître les plus belles chansons indiennes et que les danseurs Kim Yoroshevskaya et Shirley Singer mimeront des légendes.

A 5 h. 30, ce sera le tour des aventures d'un petit télégraphiste, Le Messenger, texte de Michel Breitman. Grâce à son métier qui le promène aux quatre coins de Montréal, ce petit messenger aura l'occasion d'être le héros de bien des aventures imprévues, dramatiques et parfois dangereuses.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT, PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Un accident à Gerry

L'un des membres les plus populaires et les plus estimés parmi les syndiqués de la Vickers, le confrère Gerry Fitzsimmons, est actuellement retenu à la maison pour quelque temps par suite d'un accident survenu sur les chantiers, dimanche matin dernier. Le confrère a fait une chute et s'est infligé de multiples contusions. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à Gerry.

Un nouveau baptême

On a introduit une nouvelle méthode de baptiser les navires à Hambourg, Allemagne, lors du lancement du quatrième frégate de 10,000 tonnes construit pour la India Steamship Co.

Le président de la compagnie de navigation s'est servi d'une noix de coco au lieu de la traditionnelle bouteille de champagne.

Changement d'horaire pour cause

Les heures des équipes de travail de l'usine Wharncliffe Colliery de Barbesly en Angleterre, ont été changées pour faire suite aux demandes des ouvriers qui ne voulaient pas manquer leurs programmes de télévision.

Les dirigeants de la mine ont accédé aux demandes des tra-

vailleurs de faire commencer les équipes de travail une heure plus tôt afin que les "ouvriers arrivent en temps à la maison pour prendre un verre de bière, regarder la télévision et voir leurs enfants avant leur sommeil."

Réunion des constructeurs de navires.

Des spécialistes des chantiers maritimes tant du Canada que des Etats-Unis se rencontreront à Montréal, le 3 mai prochain pour discuter des problèmes propres à cette industrie.

Les visiteurs auront l'occasion de visiter les chantiers de la Vickers et ceux de la Dominion Engineering de Lachine.

Un départ non regretté.

Le petit personnage détestable dont nous avons souvent mentionné les méfaits dans ces colonnes a quitté les chantiers de la Vickers pour des lieux inconnus. On nous a dit qu'en partant, il avait acquitté toutes ses dettes à l'endroit de la compagnie. Toutefois, plusieurs travailleurs n'ont pas eu la même chance. L'un d'entre eux, particulièrement, est à court de \$50.00.

On souhaite dans tous les milieux qu'on ne lui trouve pas un digne remplaçant.

MONTREAL

Convention de deux années avec l'hôpital Notre-Dame

L'atelier syndical imparfait est maintenu et les augmentations de salaire varient de \$2.00 à \$6.00 par semaine pour les deux années

Les autorités de l'hôpital Notre-Dame de Montréal et l'Association des Employés d'hôpitaux de Montréal qui groupe les quelque 650 employés de cette institution viennent de signer une convention collective de deux années à compter du 1er mai 1956.

Après seulement trois séances de négociations directes entre les représentants des deux parties, il a été possible grâce à l'harmonie et la compréhension qui a régné autour de la table des négociations d'en venir à une entente pour les deux parties.

Toutes les catégories d'employés couverts par la convention recevront des augmentations de salaire de \$1.00, \$2.00, \$3.00 et de \$4.00 par semaine selon leurs occupations, à compter du 1er mai 1956.

A compter de la même date en 1957, toutes les catégories d'em-

ployés recevront une autre augmentation générale de \$2.00 par semaine.

Les primes pour le travail de nuit ont aussi été haussées. Les employés qui doivent commencer leur service à 3.00 p.m. jusqu'à 12.00 p.m. recevront une prime de \$2.00 par semaine, tandis que ceux qui commencent leur travail à 12.00 p.m. pour le continuer jusqu'à 7.00 a.m., recevront une prime de \$3.00 par semaine.

Désormais, les 10 jours chômés et payés que prévoit la convention et qui tomberont un dimanche, un jour de fête, un jour de congé hebdomadaire ou pendant les vacances ne seront pas perdus. Si l'hôpital ne remet pas le congé aux employés dans les quinze jours qui suivent la fête,

ce congé devra être payé à temps double.

La clause relative aux vacances a aussi été modifiée afin de prévoir trois semaines de vacances pour les employés comptant 8 années de service au lieu de 10.

La clause des congés en maladie a été modifiée de la façon suivante: après cinq années de service, les employés auront droit à 3 semaines de congé en maladie et il sera permis d'accumuler une semaine de congé en maladie par année jusqu'à la concurrence de soixante jours.

Le taux de la pension reste le même, soit 25 cents par repas pris à l'hôpital. Par ailleurs, la clause relative à la sécurité syndicale et qui prévoit actuellement l'atelier syndical imparfait, reste la même pour la durée de la convention qui se terminera le 30 avril 1958.

Les congrès des fédérations

La FMIC à Hull et les Barbiers-Coiffeurs à Sorel

A date deux fédérations affiliées à la CTCC nous ont fait connaître les dates et l'endroit de leur congrès annuel. La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada tiendra ses assises dans la ville de Hull, les 25, 26 et 27 mai, tandis que la Fédération des Barbiers et Coiffeurs se réunira à Sorel les 1er et 2 juillet prochains.

Les autres fédérations de la CTCC n'ont pas encore fait connaître leurs décisions à ce sujet. La Fédération du Textile de même que

la Fédération des Travailliers de la Pulpe et du Papier nous ont assuré que cette question serait à l'ordre du jour de leur prochain bureau fédéral.

Un anniversaire

Le congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie à Hull coïncide avec le trente-cinquième anniversaire du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie d'Ottawa.

A cette occasion, réception et banquet pour commémorer cet événement. Plusieurs personnalités sont attendues à ce banquet dont les représentants des gouvernements fédéral et provincial

et des autorités municipales de la ville de Hull.

Les dirigeants de la CTCC seront aussi invités à participer à cette manifestation.

L'horaire du congrès

Les délibérations du congrès auront lieu à l'hôtel Windsor de Hull et débuteront à 2 h. p.m. le vendredi 25 mai. Les comités des résolutions, des finances et des lettres de créance siégeront au cours de l'avant-midi du même jour et feront leur rapport à la première séance du congrès proprement dit qui aura lieu à 2 h. p.m.

Le congrès se continuera dans la soirée du même jour et ajournera ensuite au lendemain alors que les délibérations débuteront à 9 h. a.m.

A midi, le 26 mai, il y aura visite des ateliers du journal Le Droit. A 2 h. p.m., ce sera la quatrième séance du congrès qui ajournera à 5 h. 30 p.m. pour la réception et le banquet à l'hôtel Standish Hall de Hull. Une soirée dansante clôturera cette fête.

Le lendemain, dimanche, le 27 mai, il y aura une autre séance du congrès à 10 h. s'il y a lieu.

Les Barbiers Coiffeurs à Sorel

De son côté la Fédération des Barbiers et Coiffeurs a choisi Sorel comme site de son prochain congrès qui aura lieu les 1er et 2 juillet.

M. J.-J. Bourgoïn, président de la Fédération, nous communique en effet que les délibérations débuteront à 2 h. p.m. le dimanche 1er juillet. Il y aura ajournement à 5 h. 30 jusqu'au lendemain à 9 h. a.m. Le congrès devrait normalement prendre fin vers 4 h. 30 au cours de l'après-midi du même jour.

Les évêques d'Allemagne...

(Suite de la page 2)

est évident que le décalement de la semaine de travail, en donnant à chaque équipe de travail son temps libre à des jours différents, entraîne une nouvelle désagrégation effrayante de nos familles. Il pourrait arriver que le père, la mère qui travaille et les grands enfants ne pourraient pas, dans le courant de la semaine, avoir un jour libre à vivre ensemble.

"Nous exhortons donc les croyants, d'une façon très sérieuse, à ne pas oublier la sanctification du dimanche qui est un commandement de Dieu, mais de la défendre courageusement."

Les évêques allemands continuent en disant qu'il faut éviter de souhaiter la réduction des heures de travail pour des motifs païens. "Par le travail, écrivent-ils, l'homme accomplit une haute mission qui lui a été confiée par Dieu, celle de s'assujettir la création selon la volonté du Seigneur. Il ne doit pas être esclave, mais maître de toute l'économie..."

"Celui qui aborde ainsi la réglementation des conditions de travail se garde de trop attendre d'une diminution du temps de travail. La simple expérience montre d'ailleurs qu'une bonne partie des travailleurs utilisent volontairement leur temps libre pour faire des heures supplémentaires mieux payées, afin d'améliorer leur salaire. L'introduction de la semaine de quarante heures devrait renforcer d'une façon effective la protection légale du dimanche, car une extension encore plus grande de cette tendance priverait complètement de son sens la diminution projetée du temps de travail."

Voilà ce que les évêques allemands ont écrit de la semaine de quarante heures. Nous ne croyons pas devoir faire de commentaires, tant cette expression d'opinion est claire. Nous ajoutons cependant que le point de vue que soutiennent les syndicats nationaux du Québec s'accorde bien avec celui dont nous venons de vous faire part, en particulier sur le travail du dimanche, lequel est un sérieux problème dans plusieurs industries de notre province et surtout dans les moulins de pulpe et de papier.

Il faut bien se rappeler d'ailleurs que l'Allemagne d'aujourd'hui est un pays qui a essuyé les ravages de la dernière guerre, dont la reconstruction économique n'est pas terminée et que le niveau des salaires des travailleurs allemands est bien inférieur à celui des travailleurs québécois. Cependant, les évêques de ce pays n'ont pas hésité à se déclarer franchement favorables à la semaine de quarante heures, à insister pour le respect du dimanche et à mettre les croyants en garde contre la production continue dans les usines qui empêche les ouvriers d'avoir leur congé le dimanche.

(CHRONIQUE SYNDICALE SAGUENAY-LAC ST-JEAN)

'What Is Sauce For The Goose, Is Sauce For The Gander'

In certain quarters the Holier-than-Thou attitude is taken by many people when workers, through their unions, make a demand for salary increase of 10 or 15 cents an hour.

The workers are blamed for trying to secure more money from their employers as a means to obtain better living standards to feed their families and to afford their children better educational advantages.

Evidently the industrial worker is not alone in the face of such conditions.

Here is a news dispatch which was published in last week's leading newspapers and which is herewith run without comment:

JUDGE QUILTS BENCH OVER SALARY QUESTION

WANTAH, N.Y. (AP) — Judge George Maccaro has declared that he could never educate his six children on his salary of \$15,000 a year.

This is the reason for tendering his resignation from the bench and which will take effect on May 1.

The judge will occupy the post of judicial councillor for a bank. He explained that his salary in his new job will be double what he now receives as a Judge.

Thetford Asbestos Miners Sign Contracts With Companies

After a long drawn out series of meetings of direct negotiations a contract has been finalized between The National Asbestos Workers Union CCCL and Johnson Asbestos Company Limited and Flintkote Mines Limited of Thetford.

As is already known and which was announced recently in Le Travail, an agreement was reached with the Asbestos Corporation and the union for the introduction of a pension plan which would be available to workers when they reached the 65-year milestone. They would then receive a monthly pension check of \$110.00.

Paper Workers Await Arbitration Decision

Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL who has been acting for the union in the differences between The National Union of Pulp and Paper Workers CCCL and Price Brothers of Jonquiere, Kenogami and Riverbend has concluded his disputation of the case and both parties are now awaiting the announcement of the arbitration board's decision.

The tribunal's president was Lawyer C. Dorion of Quebec assisted by Lawyer Robert Auclair, union arbiter and Lawyer Roger Letourneau who acted for Price Brothers. The union which covers the three Price Brothers mills are asking for a salary increase of 15 cents an hour for laborers plus a proportionate boost for workers in other trades.

An increase in night shift premiums is another demand the union is seeking for the employees.

The union is also asking for a relative study of the grievance procedure, which would render

the decision of the arbiter final and binding.

At the present, regardless of the arbiter's decision the company remains free to accept or reject the recommendation.

In reference to union security the union's demand calls for the retention of union contributions at source.

The union is solidly entrenched at Price Brothers and are demanding company recognition of this fact.

Several other demands have been made by the union one in particular concerning Sunday work in the company's three paper mills.

The Thetford workers of Johnson and Flintkote did not benefit under this plan, but these two companies have agreed to put the plan in operation in two-years time.

This was agreed upon after discussions held by union and company. Other advantages secured for the workers are practically the same as previously given the employees of Johns-Manville Asbestos and Asbestos Corporation of Thetford.

A general wage increase of 5 per cent which boosts the minimum wage to \$1.64 an hour and a notable improvement in the group insurance plan has also been awarded the employees.

Salary conditions have been secured retroactive from January 1, 1956. Flintkote union members held their meeting earlier this month while those of Johnson Asbestos met last week.

Both unions boast membership of some 900 members.

Urgent Appeal

Unions which have not as yet sent in their signature reports of subscription requests for Le Travail, are requested to do so as soon as possible.

In compliance with this appeal they will be greatly assisting the administration of the newspaper in permitting us to save thousands of dollars yearly on postal costs for mailing the paper to our readers.

THE MANAGEMENT.

Tetrault Shoe Workers Get Arbitration Decision After 30-Month Wait

The arbitration tribunal which sat to regulate the dispute between The Shoe Workers Union CCCL and the Tetrault Shoe Company of Montreal have finally announced their findings and decisions after more than two years waiting.

The dispute centered around the refusal of the Tetrault Shoe Company to allow Quebec Labor Relations Board inspectors to

verify the company's records of union membership.

The union then took their case to conciliation and arbitration after company rejection of all union demands. Representing the union is Michel Chartrand, while lawyer Paul Marcel Prevost acted for the company.

The decision handed down by the arbitration tribunal calls for union deductions at source and union affiliation. The tribunal rejected union demands for inclusion of the Rand Formula.

All salary increases will be adjusted to conform with Decree 3003 which covers the shoe industry under the parity committee.

Finally the tribunal recommended a general wage increase of 5 percent but turned thumbs down on retroactivity. The normal work-week will be 5 days from Monday to Friday inclusively.

The decision also awards two weeks paid vacations for all employees, five yearly paid holidays plus the application of a social security plan.

POC Holds Annual Meeting

MONTREAL (CPA)—The only French labour press service in Canada, Presse Ouvrière Coopérative held its third annual meeting at Manor House, Ste. Agathe, on Friday, March 23rd during the Quebec Joint TLC-CCL Staff Seminar.

Fernand Bourret, Editor of Le Travail, newspaper of the Canadian and Catholic Confederation of Labor, was elected president succeeding André Thibaudeau of the CCL. Pierre-Louis Gélinas of the Steelworkers was elected vice-president with Jean Philip re-elected Secretary and Morden Lazarus, Treasurer. Other members of the executive are: André Thibaudeau, Jacques Morin, Dorothee Vincent, Bill Dodge, Roland Geodike.

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

SHIPYARD

NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

GERRY FITZSIMMONS ACCIDENT VICTIM.

One of the union's most popular and well-liked members will be confined to his home for some time, due to an accident which occurred while at work last Sunday morning in the yard. Gerry suffered a fall while on the job and received multiple injuries.

Our best wishes for a speedy recovery are extended to the injured member. Get well soon, Gerry. We're all pulling for you.

NEW TYPE CHRISTENING.

A new twist to ship launchings was introduced last week in Hamburg, Germany, when the fourth of a series of 10,000-ton freighters was sent down the ways for the India Steamship Company.

The steamship company chairman christened the vessel India Resource, using an Indian coconut on the hull instead of the customary bottle of champagne.

ENGLISH LABOR HAS IT SOFT.

Shifts at the big Wharnclyffe Colliery at Barnesley, England, were changed to meet coal miner's demands that the work-day fit in with television programs.

Mine officials agreed to start the late shift one hour earlier "so that the men can get home in time to have a glass of beer, watch television and see their children before they go to bed."

LABOR INVITED TO CONFERENCE.

A meeting of the Civil Service Assembly was held last Wednesday at the Chalet on St. Helene's Island at 6.30 p.m.

The meeting was under the chairmanship of Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL Unions.

The question under discussion was "Can salary and other material benefits be considered the essential labor satisfaction factors?"

SHIPBUILDERS MEET HERE NEXT WEEK.

Shipbuilding specialists from Canada and the United States will meet in Montreal on May 3 for the first annual spring meeting of the Society of Naval Architects and Marine Engineers to be held in this country.

Inspection tours have been arranged for members to the Canadian Vickers shipyard, the Canadian plant and Dominion Engineering Works in Lachine.

A SNOOPER BOWS OUT!

Our "little obnoxious creature" was paid off last week very suddenly and has departed for parts unknown.

We'll be relieved of his snooping around for trivial items to report back to his sponsors.

According to an underground source his debts to the company were paid up, but this does not include the many amounts of monies which he left unpaid to several workers in the yard.

One particular victim is out of pocket \$50.00.

Will there be another replacement to carry on this insidious job???

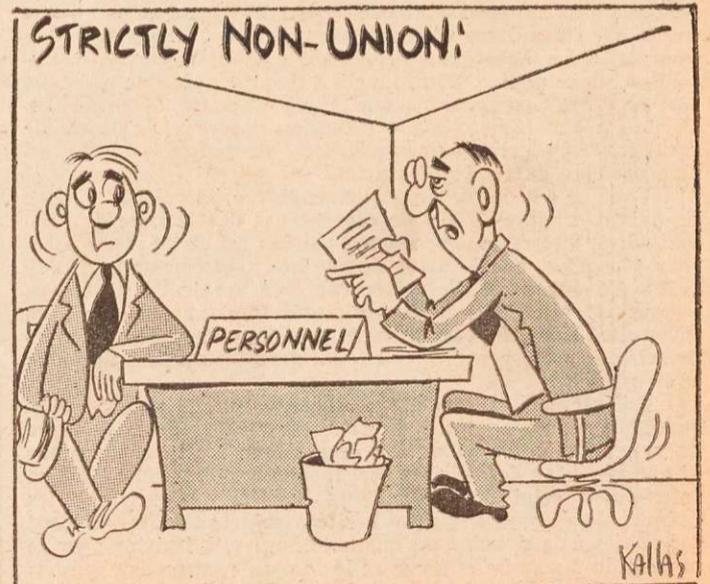
Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL



THE VACATIONS HERE ARE VERY SHORT ...
... LAST YEAR IT WAS ON A THURSDAY!